

# Retraites



## La CGT ouvre le débat

La CGT engage un grand débat national sur l'avenir des retraites.

Vous y avez toute votre place, que vous soyez jeune ou vieux, actif ou retraité, homme ou femme, que vous soyez salarié du public ou du privé.

Certains s'emploient à vous priver du droit à la parole, du droit d'exprimer vos attentes, en assénant des affirmations péremptoires, voire des contrevérités. À les entendre, l'équation serait simple et les leviers limités. Il n'y aurait d'autres choix que de poursuivre dans la voie tracée par les précédentes réformes. Celle de l'allongement sans fin de la durée de cotisation, celle du report de l'âge légal du départ en retraite, celle de toujours plus de sacrifices et de toujours plus d'inégalités.

Cette réforme pourrait une nouvelle fois être vite bouclée, sur votre dos, contre vos attentes, en contradiction avec la nécessaire revalorisation du travail et pour la plus grande satisfaction des patrons et du Medef.

À l'opposé, la CGT considère que la question des retraites concerne tout le monde, qu'elle engage l'avenir de la société et que la société

– donc chacun d'entre nous – doit se prononcer. En toute connaissance de cause et en toute transparence. En disposant de toutes les informations et en examinant toutes les propositions.

La CGT fait ainsi le pari de l'intelligence collective pour apporter des réponses praticables, efficaces et durables permettant de répondre aux besoins sociaux, collectifs et individuels. Comment prétendre que notre système de retraite, né au lendemain de la guerre, dans une période de pénurie, serait aujourd'hui impossible à maintenir dans une société riche de davantage de qualification, de plus de savoir et d'une productivité sans commune mesure avec ce que nous avons connu? Comment prétendre qu'il faudrait aujourd'hui en rabattre sur le niveau de notre protection sociale quand la crise que nous traversons montre qu'elle constitue un rempart contre davantage de récession?

Dans ce document, la CGT vous présente les analyses et les propositions qu'elle soumet au débat.

### L'avenir des retraites, c'est vous!

**V**ous le savez, l'avenir des retraites des salariés est des plus incertain. C'est ce qui motive la CGT à s'adresser à vous aujourd'hui. Parce que l'enjeu est d'importance, parce que le flou demeure sur les conditions dans lesquelles le président de la République a l'intention de «rendre ses arbitrages», parce que l'on cherche à vous convaincre qu'il n'y a pas d'autre voie possible que celle des sacrifices. Le dénouement pourrait une nouvelle fois intervenir au Parlement en juillet (pendant que la Coupe du monde de foot servira utilement à détourner l'attention!).

La CGT ne se résout pas à ce scénario qui n'a rien de fatal si nous parvenons, avec vous, à intervenir dès maintenant pour faire valoir nos aspirations.

Il faut des mesures pour assurer la pérennité de notre système de retraite et améliorer le niveau des pensions. C'est possible. La CGT a des propositions en ce sens, vous allez en prendre connaissance.

Elle nécessite, c'est vrai, de rompre avec l'approche qui a prévalu en 1993 et en 2003, dates de réformes précédentes dont on évalue mieux la nocivité aujourd'hui.

La CGT a bien l'intention de faire valoir son point de vue.

Comme en d'autres domaines, c'est votre propre intervention qui va être déterminante.

L'avenir des retraites est d'abord un choix de société, un choix politique qui concerne toutes les générations.

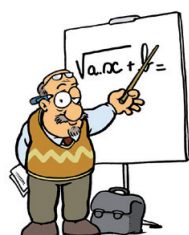
Nous vous invitons à y prendre toute votre place en commençant par prendre connaissance de ce document.

À bientôt,

Bernard THIBAUT



DESSINS BABOUSE



www.cgt.fr



# De Balladur à Fillon, des réformes

Depuis la réforme Balladur de 1993 touchant le régime général, les réformes se sont succédé et ont affecté tous les régimes de retraite. Elles ont entraîné des effets très néfastes sur les pensions des retraités, mais également pour les salariés qui constituent leurs droits pendant l'activité.

## Ils avaient dit: « Pas question de toucher au montant des pensions »



En dépit des déclarations du gouvernement, toutes les dispositions des réformes passées conduisent à une baisse généralisée des retraites dans tous les régimes. Ainsi les modifications du mode de calcul du salaire de référence utilisé pour la pension dans le régime général (passage des 10 aux 25 meilleures

années, valorisation des salaires portés au compte sur la base de l'évolution des prix et non plus du salaire moyen) entraînent, pour un salarié ayant cotisé toute sa carrière au plafond de la Sécurité sociale, une baisse d'environ 20 % du montant de la pension.

De même, dans les régimes complémentaires (Arrco et Agirc), la déconnexion de l'évolution du prix d'achat du point, indexé sur l'évolution du salaire moyen, de celle de la valeur du point, qui évolue comme les prix, entraîne une baisse continue du rendement.

Concourt également à la baisse l'allongement de la durée de cotisation exigée pour un taux plein qui, dans le régime général comme dans la fonction publique – et avec un décalage dans les régimes spéciaux – atteindra 41 ans (164 trimestres) en 2012. Ainsi, pour un même âge de liquidation, les salariés seront de plus en plus nombreux à subir une amputation de leur pension (calcul au prorata des années dans leur régime et abattement).

Enfin, dernier facteur de baisse, toutes les pensions sont désormais indexées sur les prix et non plus sur l'évolu-

tion du salaire moyen. Par exemple, un retraité qui perçoit, à son début de départ en retraite, un revenu (Cnav + Arrco + Agirc) représentant 70 % de son dernier salaire verra sa pension, vingt ans après, représenter environ 44 % de ce même salaire...

## La remise en cause de la retraite à 60 ans

Le droit à la retraite à 60 ans est déjà mis en cause pour un nombre grandissant de salariés du fait de l'allongement de la durée de cotisation exigée. Le salarié n'a souvent le choix qu'entre une pension réduite ou la poursuite de son activité si, toutefois, il a encore en emploi au moment de ses 60 ans. Ce qui n'est plus le cas pour deux salariés sur trois.

Devant cette réalité, le gouvernement présente le cumul emploi-retraite comme une liberté...



# La CGT propose des solutions

À quel âge pourra-t-on demain partir à la retraite ? Avec quel montant de pension ? Comment assurer durablement le financement du système ? C'est pour répondre précisément à ces questions que la CGT formule d'autres pistes de réformes avec les propositions qui suivent. Elle entend dès aujourd'hui les mettre en débat pour en faire le sujet des discussions qui s'engageront bientôt avec le gouvernement et le patronat.

## RÉPONDRE AUX BESOINS DES SALARIÉS, DES RETRAITÉS, TROUVER LES FINANCEMENTS NÉCESSAIRES, CONSTITUENT LA BASE DES PROPOSITIONS DE LA CGT

### 1. Garantir la possibilité de prendre sa retraite dès 60 ans

Compte tenu de l'entrée plus tardive dans la vie active, des difficultés des jeunes à trouver un premier emploi et

des aléas de carrière plus nombreux aujourd'hui qu'hier, la concrétisation de cet objectif exige de nouvelles modalités d'acquisition des droits à la retraite qui doivent prendre en compte les années d'études et les périodes de précarité subies.

### 2. Des pensions d'au moins 75 % du revenu net d'activité pour une carrière complète

Pour y parvenir, la CGT propose de revoir le mode de calcul pour le régime général : retour à la moyenne des dix meilleures années pour le calcul du salaire de référence – au lieu des vingt-cinq meilleures aujourd'hui – et une actualisation des salaires portés au compte sur la base de l'évolution du salaire moyen et non des prix.

Elle propose également que le revenu de retraite ne soit pas inférieur au Smic net pour une carrière complète et que la revalorisation des pensions se fasse sur la base du salaire moyen et non plus sur l'évolution prévisible des prix. Ce qui permettrait aux retraités de bénéficier des fruits de la croissance.

### 3. Justice et réduction des inégalités

Les salariés ayant effectué des travaux pénibles voient leur espérance de vie sérieusement diminuée : l'écart entre les ouvriers et les cadres est ainsi de sept ans aujourd'hui.

Pour réparer cette injustice, les salariés assujettis à des travaux pénibles doivent bénéficier d'un départ à la retraite anticipé en fonction de la durée d'exposition à la pénibilité.

De même les droits familiaux et conjugaux doivent être revus afin de ne pas perpétuer, lors de la retraite, les inégalités criantes concernant, en particulier, les femmes ayant eu des enfants.

## ASSURER LE FINANCEMENT DES RETRAITES

Ces droits et garanties appellent des mesures précises pour les financer. Nous évaluons à 6 points de produit intérieur brut (PIB) le niveau de ces ressources supplémentaires.

Pour porter progressivement de 12 % à 18 % la part des richesses créées consacrée au financement des retraites, la CGT formule trois séries de propositions.

### 1. Faire contribuer tous les revenus

Aujourd'hui, une part de plus en plus importante des revenus n'est pas soumise à cotisation (intéressement, participation, stock-options...). En 2009, la Cour des comptes évaluait ainsi à près de 10 milliards d'euros le manque à gagner pour nos caisses de protection sociale. En outre, la CGT propose que les revenus financiers des entreprises soient soumis à contribution.

### 2. Une autre politique de l'emploi

Le financement des retraites, et de la protection sociale en général, est très dépendant du niveau de l'emploi. Un million d'emplois en plus, c'est cinq milliards d'euros de rentrées de cotisations supplémentaires pour les retraites.



ERIC BAUDET/FEDPHOTO



# qui n'ont rien réglé

## La cible: le système par répartition

Le système de retraite par répartition repose sur la solidarité entre générations: les salariés d'aujourd'hui paient des cotisations pour financer les pensions des retraités d'aujourd'hui. Pour que le système fonctionne, il faut non seulement que les cotisations permettent de faire face au financement des pensions de retraités plus nombreux mais que les actifs soient aussi assurés de bénéficier d'une retraite convenable.

Réduisant les droits à retraite comme peau de chagrin, ces réformes rendent l'avenir plus incertain notamment pour les plus jeunes. En effet, celles-ci ne produisant leurs effets que progressivement, les jeunes pourraient les subir de plein fouet.

Inquiets, nombre de salariés sont tentés par l'épargne retraite, en fait: la capitalisation. Mais ne pouvant cotiser indéfiniment pour les deux systèmes (par répartition et capitalisation)



les actifs pourraient finir par s'écarter de la répartition, entraînant de graves difficultés pour les régimes. Il en résulterait une situation dégradée pour les retraités, donc l'obligation pour les enfants d'assister leurs parents, tandis que les actifs seraient confrontés à de grandes inconnues pour leur propre retraite.

## Bilan des réformes: des déficits de plus en plus importants

C'est au nom des difficultés financières et avec l'objectif affiché de rétablir l'équilibre des régimes de retraite qu'ont été conduites les réformes. Or, que constate-t-on aujourd'hui? Les difficultés ont surgi plus tôt que prévu, les déficits s'accroissent et les perspectives d'équilibre s'éloignent. La crise avec son cortège de destructions d'emplois et l'augmentation du chômage venant encore aggraver la situation. La preuve est ainsi faite que la res-

triction des droits et le durcissement des conditions d'accès à la retraite ne constituent en rien une solution. C'est pourtant dans cette voie que le gouvernement entend persister.

## La vérité sur les retraites en Europe

**On retrouve dans l'ensemble des pays d'Europe des orientations très proches. La raison en est simple: tous puisent leur inspiration aux mêmes sources: les institutions financières et économiques internationales et la Commission européenne. Toutes, sans exception, préconisent l'allongement de la durée d'activité, le report de l'âge légal, l'indexation des pensions sur les prix et le développement de la capitalisation. Et le résultat est partout le même: baisse des pensions et augmentation du chômage, de la précarité et du recours à l'invalidité ou aux longues maladies dans la tranche d'âge 55 à 64 ans.**

### Suède

Présenté aujourd'hui comme le modèle à suivre, le système de retraite suédois connaît, avec la crise, des difficultés importantes qui aurait dû conduire à une baisse des pensions de l'ordre de 4,5 % si les règles du système étaient appliquées. Seule l'intervention publique a permis de limiter cette baisse à 3 %. Mais la situation risque fort de se détériorer dans les années qui viennent.

### Royaume-Uni

Dans un pays où la couverture comme les prestations de retraite sont très inégales et où 50 % des salariés (deux tiers du public) sont couverts par des fonds de pension, la crise a considérablement dégradé la situation. Les évolutions en cours, outre l'augmentation de l'âge légal de départ qui passerait de 65 à 68 ans d'ici 2050, font de plus en plus peser les risques sur les individus – 87 % des fonds de pension à prestations définies sont ainsi fermés aux nouveaux entrants – tandis que l'obligation de contracter une rente viagère, au plus tard à 75 ans, est devenue plus chère avec la crise.

### Allemagne

Une réforme est engagée pour repousser, entre 2012 et 2029, l'âge légal de la retraite de 65 à 67 ans. Or en 2005, seulement 17 % des travailleurs allemands occupaient un emploi avant leur départ à la retraite. La crise aidant, cette réforme ne pourra se traduire que par une augmentation du chômage, déjà très élevé, des travailleurs les plus âgés.



DIANE GRIMONET/FEDERPHOTO

## durables



ERIC BAUDET/FEDERPHOTO

La France souffre d'un faible taux d'activité, elle arrive au quinzième rang européen, ce taux est inférieur à la moyenne de l'Union européenne. Il est particulièrement faible chez les moins de 30 ans et les plus de 50 ans. Cette situation appelle donc une politique de l'emploi d'une tout autre dimension que les «mesurettes» relatives à l'emploi des seniors, en prenant des dispositions véritablement efficaces pour l'emploi des salariés de 50 à 60 ans comme pour celui des salariés de moins de 30 ans.

## 3. Augmenter et moduler les cotisations patronales

La CGT propose de compléter ces mesures par une réforme des cotisations patronales qui pourraient être modulées en fonction, notamment, des politiques d'emploi des entreprises. Elle propose également d'augmenter les cotisations patronales, de remettre à plat l'ensemble des exonérations (30 milliards d'euros en 2009).

## BÂTIR UNE MAISON COMMUNE DES RETRAITES

Pour parvenir à la réalisation, dans chacun des régimes, des propositions formulées ci-dessus, la CGT propose l'édification d'une Maison commune des retraites. Elle aurait pour rôle de solidariser l'ensemble des régimes de salariés au lieu de les opposer, afin de promouvoir, dans chacun d'eux, un socle commun de droits et de garanties.

## Une nouvelle gouvernance

Le mode de gouvernance des régimes de retraite est une raison majeure du recul de la confiance des salariés. Aujourd'hui le gouvernement et le Medef n'en font qu'à leur tête. Le gouvernement s'efforce d'imposer le dogme de la réduction des dépenses publiques, et le patronat défend, de manière quasi-obsessionnelle, la réduction du «coût du travail». Ces politiques concourent à la baisse des ressources affectées à la protection sociale. Pour sortir de cette logique régressive, la CGT propose que cette Maison commune des retraites soit pilotée par des représentants des salariés, élus par ces derniers. Ce ne serait que revenir au principe originel de la sécurité sociale, combattu dès la première heure par le patronat de l'époque.



# 4 idées fausses sur la retraite

## « Puisque nous vivons plus longtemps, nous devons travailler plus longtemps »

C'est avoir une bien singulière conception des progrès de civilisation. L'histoire contemporaine montre que, abstraction faite de la mortalité précoce, la durée de vie hors travail n'a cessé de croître. Et la durée du travail de baisser. Ainsi, le travail des enfants a reculé pour faire place à la formation initiale et, les gains d'espérance de vie aidant, le temps consacré à la retraite n'a cessé de s'allonger sans pour autant remettre en cause la capacité de croissance. L'activité sociale, bénéfique pour la société tout entière, ne s'arrête pas lorsque cesse le travail salarié. Les retraités ne sont pas des parasites qui vivent aux crochets des actifs. Ils participent, eux aussi, au développement de l'activité de l'ensemble de la collectivité et à la croissance. Mais le gouvernement, avec la loi Fillon, a décidé arbitrairement que dorénavant le rapport constaté en 2003 entre la durée d'assurance et la durée moyenne des retraites devait rester constant jusqu'en 2020. Et qu'en conséquence tout gain d'espérance de vie devait se traduire par un allongement de la durée de cotisation nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein.

## « Le nombre de retraités va augmenter, rendant impossible le financement des retraites »

Il est exact que le nombre de retraités augmente. Mais

faut-il le déplorer ? Bien sûr que non. Il convient même au contraire de s'en réjouir.

En 1950, la France comptait 6,7 millions de personnes de plus de 60 ans et 12 millions en 2000. Elles sont aujourd'hui 14,7 millions selon les derniers chiffres de l'Insee. Cela nécessite-t-il de consacrer davantage d'argent à la retraite ? Évidemment. En 1959, l'ensemble des dépenses de retraite représentait 5,4 points de PIB et 13,2 en 2007... Les gains de productivité ont permis de doubler en trente ans la part de PIB consacrée à la retraite sans mettre l'économie par terre.

Si nous sommes en période de crise, c'est parce que les dividendes sont préférés à la protection sociale du fait de la financiarisation à outrance de l'économie. Mais des solutions existent pour financer durablement les retraites.

## « Les taux de cotisation sont trop élevés et handicapent l'emploi »

Le patronat et les forces politiques qui le soutiennent ont toujours eu une aversion profonde pour la protection sociale. Dès son origine, ils ont considéré qu'elle constituerait un handicap insurmontable pour l'économie. L'histoire leur a pourtant donné tort. Loin d'être un frein pour l'économie, une protection sociale de haut niveau constitue un moteur pour la croissance. D'ailleurs, dans la crise que nous traversons, tout le monde s'accorde pour reconnaître que ce sont les pays où la protection sociale est le plus développée qui ont le mieux résisté.

Quant à comparer les taux de cotisations français et eu-

ropéens, cela n'a pas grand sens. La France a ainsi fait le choix d'un financement socialisé assis principalement sur le travail quand nombre de nos voisins européens ont, eux, privilégié l'impôt. La comparaison en points de PIB apparaît donc plus juste. La part de PIB consacrée à la retraite est, par exemple, sensiblement la même en France (12,5 % en 2003) et en Allemagne (12,4 % en 2004).

## « Reporter l'âge légal de départ en retraite n'est pas un problème puisque les salariés liquident leurs droits à 61 ans passés »

L'âge légal de départ à la retraite étant de 60 ans, si l'âge moyen de liquidation de la retraite est supérieur à 60 ans, cela s'explique par la nécessité de compenser les années de chômage, d'invalidité ou de RMI. Si on reportait l'âge légal à 61 ans, on peut parier, sans risque de se tromper, que l'âge moyen passerait au-dessus de 62 ans. Cela justifierait-il pour autant de reporter l'âge légal à 62 ans ? On voit bien là le caractère pervers d'une telle logique. Et surtout son inefficacité : sachant que seulement un salarié sur trois est en activité à l'âge de 60 ans, reporter l'âge de la retraite signifierait pour deux salariés sur trois, en situation de chômage ou d'invalidité, de longue maladie ou encore au RMI, de les maintenir plus longtemps dans cette situation d'insécurité, ce qui en outre alourdirait les dépenses sociales sans recettes supplémentaires pour les retraites.

## Se syndiquer



Dans la perspective de la mobilisation sur les retraites, il nous faut une CGT plus forte.

La condition pour nous faire entendre est bien d'avoir une force solidaire, puissante, rassembleuse, capable d'unir les salariés sur leurs revendications.

Cette force doit exister partout, si nous voulons imposer d'autres choix.

Le nombre de syndiqués est déterminant, telle est la raison qui conduit la CGT à vous solliciter.

En effet l'action du syndicat peut permettre, quand il est largement investi par les salariés, de faire vivre une démocratie réelle qui donne la parole à chacun et le pouvoir de décider à tous.

Notre force qui a le social comme drapeau peut beaucoup pour gagner un quotidien plus sûr et porteur d'avenir.

Alors n'hésitez pas, rejoignez la CGT, parce qu'ensemble tout est possible.



**Je rejoins la CGT**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Entreprise \_\_\_\_\_ Localité \_\_\_\_\_

Remettez ce bulletin à un militant de la CGT ou rendez-vous sur le site [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr), rubrique « contacter la CGT » pour adhérer en ligne.

CLAUDE CANDILLE/NVO